

## Saint-Omer //



VILLE  
RAMSAR



Site Ramsar associé :  
**Marais audomarois**

Date d'accréditation :  
**25 octobre 2018**

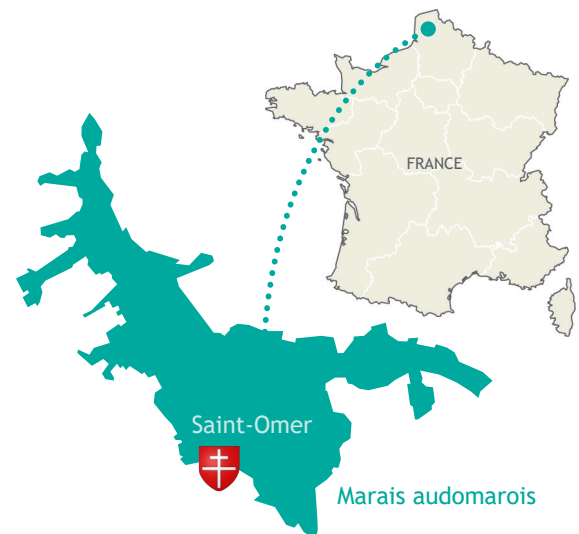
Coordonnées :  
**50° 45'N 2° 15'E**

### Présentation de la ville

Initiée par les moines dès la fin du 7<sup>ème</sup> siècle, la ville de Saint-Omer s'est développée autour de son marais tout à la fois nourricier et sécurisant. Le marais était à l'époque « une terre désertée et inculte, hérissée de forêts, noyée de marécages ». Sous l'impulsion des moines de Saint-Bertin, les populations locales furent incitées à développer de grands jardins aux portes de la ville. C'est ainsi que peu à peu, des canaux furent creusés et des terres exondées en périphérie immédiate de Saint-Omer. La ville est ainsi devenue progressivement indépendante de son marais.

Dès le 12<sup>ème</sup> siècle, le creusement de rivières permettant l'accès à la mer a permis à Saint-Omer de devenir le point de passage obligé de la navigation vers la mer. D'autres aménagements se poursuivent les siècles suivants jusqu'au début du 19<sup>ème</sup> siècle. L'image du marais que nous connaissons aujourd'hui était déjà bien dessinée à cette époque.

L'image d'une ville de vieilles pierres que Saint-Omer peut donner au visiteur de passage est trompeuse. Les liens entre la ville et le marais sont nombreux, avec en particulier trois faubourgs typiques et pittoresques que sont le Haut-Pont, Lyzel et la rue de la poissonnerie. Saint-Omer est pour toujours une cité entre ville et marais.



### Quelques informations sur la ville

Maire : François DECOSTER  
Région : Hauts de France  
Département : Pas-de-Calais (62)  
Population : 15 192 habitants (2019)  
Surface de la commune : 1632 ha  
Surface en zone humide : 1440 ha  
Surface en site Ramsar : 1440 ha

### Types de zones humides présentes

La ville de Saint-Omer est la capitale française du chou-fleur d'été. De fait, elle est très probablement la seule ville en zone humide à posséder 350 hectares de cultures légumières et ce depuis au moins 800 ans. Dès le bas moyen-âge des plans d'eau ont été creusés pour fabriquer de la tourbe mais aussi pour la production de poissons blancs les jours saints. L'évolution du marais au 20<sup>ème</sup> siècle a laissé des espaces de liberté pour la nature qui a pu reprendre ses droits en certains lieux.

Le marais de Saint-Omer est donc composé :

- de terres maraîchères sur sols tourbeux,
- d'étangs,
- de roselières et mégaphorbiaies,
- de prairies,
- de rivières et de fossés,
- de bois tourbeux.

# Actions de la ville Ramsar pour ses zones humides



## ÉVITER LA DÉGRADATION / DESTRUCTION DES ZONES HUMIDES

La mise en place de zones de préemption par le Département du Pas-de-Calais à partir de 1978 a facilité la préservation de certains secteurs sensibles du marais et permis de lutter contre la banalisation du milieu et des volontés de cabanisation. Saint-Omer a adhéré à la charte du Parc dès 1986 pour trouver des solutions à la préservation de ce site très sensible et remarquable.

Depuis, la ville a délibéré favorablement pour permettre au Conservatoire du Littoral de mettre en place des périmètres d'intervention ou de préemption sur des secteurs sensibles; ainsi que pour la création de la Réserve Naturelle Nationale des Étangs du Romelaëre qui a été officialisée la même année que le classement Ramsar (2008).



## ENCOURAGER LA CRÉATION / RESTAURATION DES ZONES HUMIDES

Saint-Omer participe aux comités de gestion de la Réserve Naturelle Nationale des Étangs du Romelaëre. La définition des périmètres d'intervention du Conservatoire du Littoral a été soutenue par la ville pour conforter les espaces gérés sur le marais. La ville participe activement au groupe de travail Marais du Parc et de l'Agglomération; il est le bras armé des actions de développement, d'animation et de suivi du site Ramsar.

En 2018, la ville a candidaté à la labellisation « Ville des zones humides » de la convention de Ramsar. Il s'agissait alors de confirmer tout l'intérêt porté par la ville à sa zone humide et le lien très fort entre la ville et son marais.



## IMPLIQUER SA POPULATION DANS LA GESTION DES ZONES HUMIDES

Des informations sont régulièrement diffusées aux habitants de la ville, via les outils de communication, pour les sensibiliser aux gestes à faire pour préserver durablement ce territoire d'exception. L'intégration de la ville dans le Parc naturel régional, le site Ramsar et la Réserve de biosphère a permis de mutualiser des moyens et des actions. Beaucoup d'actions d'éducation à l'environnement et de sensibilisation à la nature et à la zone humide sont donc portées par le Parc et d'autres partenaires comme Eden 62. De la même façon, les sites naturels ouverts au public sont gérés par des organismes dont c'est la mission principale. On peut donc considérer qu'une partie assez large de la sensibilisation à la gestion de la zone humide a été déléguée.



## INTÉGRER LES ZONES HUMIDES DANS L'AMÉNAGEMENT DE SON TERRITOIRE

L'urbanisme de Saint-Omer est intégré dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. La très grande majorité des espaces de marais ont été classés en zones naturelles (N) ou agricoles (A). La particularité des faubourgs du marais qui représentent plusieurs centaines d'habitations ainsi que les habitations isolées, dont certaines sur des îles, ont fait l'objet d'adaptations.

La gestion des rivières du marais est prise en compte dans le plan de gestion de la 7ème section de waterings, association forcée de propriétaires qui veille au bon entretien des rivières du marais.



## INFORMER ET SENSIBILISER SA POPULATION SUR LES ZONES HUMIDES

Saint-Omer, ville centre, est facilitatrice pour l'organisation d'événementiels de portée locale à nationale sur les zones humides. C'est ainsi qu'en 2013, le séminaire national des acteurs des sites Ramsar français a été organisé à Saint-Omer avec le soutien de la Ville.

Chaque année dans le cadre de la Journée mondiale des zones humides, la ville est partenaire de l'opération en mettant ses infrastructures à disposition ou en accueillant les expositions thématiques.



## RÉDUIRE SES REJETS DANS LES ZONES HUMIDES

L'opération «Marais et Villages Propres», portée par le Parc naturel régional, l'Agglomération et les communes, permet la collecte des déchets du marais depuis 1988. Entre 10 et 20 tonnes de déchets sont ainsi ramassés, triés quand c'est possible et envoyés en décharge contrôlée chaque année.

La Ville de Saint-Omer a mis en place des opérations connexes avec les maisons de quartiers, la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer et d'autres associations afin d'organiser des opérations similaires et sensibiliser ainsi les jeunes générations au respect de la nature et de l'environnement.



### Le label Ville des zones humides accréditée par la convention de Ramsar

Il vise à valoriser les villes proches de zones humides d'importance internationale ou qui en dépendent, et qui intègrent la prise en compte de ces milieux dans l'aménagement de leur territoire, mettant ainsi en oeuvre une relation positive avec ces écosystèmes inestimables, notamment par des mesures de préservation et une plus grande sensibilisation du public.